

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2021**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Conseil : 35  
En exercice : 35  
Présents : 30  
Représentés : 5  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : Avenant n°1 de transfert de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la Halle aux comestibles**

L'An deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le douze novembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. L. VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

BULLET Anne	pouvoir à	LAFON Dominique
BEKIARI Despina	pouvoir à	VASTEL Laurent
LHOSTE Roger	pouvoir à	CHAMBON Emmanuel
RADAOARISOA Véronique	pouvoir à	GAGNARD Françoise
GOUJA Sonia	pouvoir à	LE FUR Pauline

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M E. LE ROUZES est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération DEL160919\_1 du 19 septembre 2016 portant attribution de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la Halle aux comestibles pour une durée de 7 ans par voie d'affermage à la S.A.S GERAUD et ASSOCIES,

Considérant que les associés de la S.A.S GERAUD & ASSOCIES ont voté la fusion-absorption de ladite société avec la S.A.S LES FILS DE MADAME GERAUD le 30 juin 2021,

DEL211118\_13

Envoyé en préfecture le 29/11/2021  
Reçu en préfecture le 29/11/2021  
Affiché le   
ID : 092-219200326-20211118-DEL211118\_13-DE

Considérant que le traité de fusion a été déposé au Greffe du tribunal de commerce de Bobigny le 19 juillet 2021 et que la fusion-absorption est effective au 1<sup>er</sup> novembre 2021,

Considérant qu'il convient de signer un avenant de transfert de la convention de délégation de service public afin d'acter cette fusion,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

**Article 1** : d'approuver le transfert de la délégation de service public relative à l'exploitation de la Halle aux comestibles de la S.A.S GERAUD & ASSOCIES vers la S.A.S LES FILS DE MADAME GERAUD


**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert

**Article 3** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine,
- M. la Trésorière Municipale,
- La nouvelle société délégataire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
  
Laurent VASTEL



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En préfecture le 29/11/21  
Publication/Affichage du 02/12/21 au 02/02/22  
Pour le Maire par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas-Yves HENRY 

## CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

# Modification du contrat en cours d'exécution (avenant de transfert) N° 1

## D.01.15 Exploitation de la Halle aux Comestibles dans le cadre d'une délégation de service public

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Mairie de Fontenay-aux-Roses  
75, rue Boucicaut  
92260 Fontenay-aux-Roses

### B - Identification du titulaire de l'accord-cadre –

#### Titulaire du contrat de délégation de service public :

Le présent contrat a été attribué à la société suivante :

La S.A.S GERAUD & ASSOCIES  
27 Boulevard de la République  
LIVRY-GARGAN (93190)  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le n° 351 059 175

Représentée par son mandataire, la S.A « GERAUD GESTION », ayant son siège social 27 boulevard de la République à LIVRY-GARGAN (93190), enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 343 439 980.

#### Nouveau titulaire issu de la conclusion de l'avenant de transfert agissant en lieu et place de la société S.A.S GERAUD & ASSOCIES

La S.A.S LES FILS DE MADAME GERAUD,  
27 Boulevard de la République  
LIVRY-GARGAN (93190)  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le n° 449 513 639.

Représentée par son mandataire, la S.A « GERAUD GESTION », ayant son siège social 27 boulevard de la République à LIVRY-GARGAN (93190), enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 343 439 980.

### C - Objet de la délégation de service public

La ville de Fontenay-aux-Roses a conclu un contrat de délégation de service public avec la S.A.S GERAUD & ASSOCIES,

- Date de la notification du contrat : **14 octobre 2016**
- Durée d'exécution du contrat : **7 ans**
- Montant initial de la redevance :
  - Part fixe : 75 000 euros / an
  - Part variable : 7% des droits de places HT encaissées

Il s'agit d'une délégation de service public passée conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants, R.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, du décret n°93-471 du 24 mars 1993 et du décret n°97-638 du 31 mai 1997 ainsi que l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016.

### D - Objet de l'avenant.

- Contexte :

La **S.A.S GERAUD & ASSOCIES** a été désignée attributaire de contrat de délégation de service public par délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2016.

■ Modification introduite par le présent avenant :

Une fusion-absorption de la **S.A.S GERAUD & ASSOCIES** par la **S.A.S Les fils de Madame Géraud** a été décidé par les associés des deux sociétés le 30 juin 2021.

Il y a lieu d'acter par le présent avenant le transfert du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la Halle aux Comestibles du marché de la **S.A.S GERAUD & ASSOCIES** vers la **S.A.S Les fils de Madame Géraud** en raison de la fusion-absorption.

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa notification au titulaire.

Il n'est rien changé aux autres clauses du marché qui restent applicables en tout ce qui n'est pas contraire aux stipulations du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

## E – Signatures

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
S.A.S GERAUD & ASSOCIES Délégué		
S.A.S Les fils de Madame Géraud Nouveau délégué		

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour Ville de Fontenay-aux-Roses :**  
*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

*(Le représentant du pouvoir adjudicateur habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)*

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

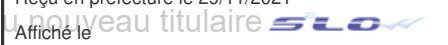
### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

ANNEXE n°1 : Attestation de coordonnées bancaires d

Envoyé en préfecture le 29/11/2021  
Reçu en préfecture le 29/11/2021  
Affiché le   
ID : 092-219200326-20211118-DEL211118\_13-DE